



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Juin 1998

**Demande d'ouverture des enquêtes publiques de D.U.P., parcellaire et
liées à la loi sur l'eau pour la construction d'une nouvelle station
d'épuration sur le site de Goillard**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,
Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Une étude de définition et d'impact a été menée pour la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées.

Cette usine de traitement, devra répondre aux objectifs de qualité de la Sèvre Niortaise et aux niveaux de rejet de l'effluent traité qui en découlent.

Plusieurs sites ont été prospectés pour cette construction, y compris le site actuel du Quai Métayer.
L'étude technico-économique menée a fait retenir le site de Goilard à St-Liguaire.

D'une part, cette opération nécessite l'acquisition, par la Ville de Niort, le cas échéant par voie d'expropriation, des terrains nécessaires à l'implantation de la nouvelle station, ce conformément à l'article L. 11.1 du code de l'expropriation. Elle nécessite aussi l'autorisation de différents propriétaires pour la traversée de terrains par les conduites de refoulement de transfert des effluents. Des servitudes de passage seront constituées. A ce titre, un arrêté préfectoral est nécessaire après enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et enquête parcellaire.

D'autre part, la construction de cet ouvrage, des refoulements de transfert et du système de collecte des eaux usées existant en général doit également faire l'objet d'une procédure d'autorisation préfectorale avec enquête publique.

Cette autorisation relève du décret n° 93.743 du 29 Mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de la loi n° 92.3 du 3 Janvier 92 sur l'eau et notamment les rubriques 5.1.0., 5.2.0., 5.4.0. de la nomenclature.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué :

- A solliciter de Monsieur le Préfet, l'ouverture :

* de l'enquête publique au titre de la loi sur l'eau (décret 93-743 du 29-03-98),

* des enquêtes publiques et parcellaires conjointes autorisant la ville à acquérir les terrains nécessaires à la construction de la station et à poser les canalisations de liaison sur des terrains privés.

- A poursuivre à l'amiable ou par voie d'expropriation l'acquisition des parcelles concernées par l'implantation de la station et à rechercher les autorisations pour le passage des canalisations avec constitution de servitudes.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD